



*Procès Verbal de la séance
du Conseil Municipal
mardi 29 juin 2021*

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 23 juin 2021 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		M. BAERT		
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J.Philippe DUMOULIN	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY		M. TALEB-AHMED		
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS	X			
Mme Basma HAMMAMI-BELAID		M. GADAUT		
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
Mme Paméla GUILBERT		Mme COQUELLE (à partir de 18h40)		
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Catherine OSSON		Mme DE SMEDT		
Mme Océane LEVEQUE		Mme LEMOINE		
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Mme LEBLANC		
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE	X			
M. Brice WETE-MATOUBA		M. CHARLES		
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI		M. CROIGNY		
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		Mme DELRUE		
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J.François SOYEZ	X			
M. Abdel DENFER	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Cher(e)s Collègues,

Je vous rappelle que nous nous réunissons ce jour en vertu de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 par laquelle la retransmission directe des débats sur les réseaux sociaux donne à notre réunion son caractère public obligatoire.

Il y a lieu de procéder à l'appel, Monsieur le Directeur Général des Services par intérim si vous voulez bien y procéder.

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. En l'absence de Madame Océane LEVEQUE, Madame Laura DELPLANQUE est notre benjamine. Acceptez-vous les fonctions de secrétaire, chère Madame ?

Personne ne s'oppose à la désignation de Madame DELPLANQUE ? Vous voilà avec une nouvelle fonction et je vous adresse tous mes encouragements pour l'exercice de cette fonction car n'oubliez pas, vous écrivez tout, vous recopiez tout, vous transmettez tout. J'espère qu'on vous l'avait dit ! Mais on vous aidera administrativement.

Il y a lieu de valider les procès-verbaux des séances du 20 mars et du 14 avril 2021. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ? Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Plusieurs points en ouverture de ce Conseil :

1. D'abord, et cette actualité n'a échappé à personne : je suis heureux de féliciter M. Benjamin Caillieret, Conseiller délégué, membre de notre Assemblée, qui, ce dimanche 27 lors du 2^{ème} tour des élections départementales, a été élu Conseiller Départemental du Canton de Roubaix 2, avec en binôme Mme Soraya Fahem, Conseillère Départementale sortante et réélue donc, laquelle, chacun le sait, est la Directrice-Adjointe de mon Cabinet. J'adresse à nos deux Conseillers Départementaux nos félicitations chaleureuses, et tous nos encouragements, en les remerciant à l'avance d'être à nos côtés pour faire avancer les dossiers de Wattrelos auprès du Conseil Départemental. Bravo Soraya, Bravo Benjamin !

Je tiens également, et surtout, à adresser à M. Henri Gadaut, Conseiller Départemental sortant, et mon Adjoint si proche, une pensée très particulière de reconnaissance pour sa disponibilité et le travail accompli au cours du mandat qui vient de se terminer et pour l'élégance et la dignité toute républicaine, qui lui fait honneur, pour avoir choisi de passer le témoin à Benjamin Caillieret ! Bravo, et merci Henri !

Applaudissements

2. Autres félicitations pour le « Carnet rose », que j'adresse à deux élus du Conseil municipal. Ce n'est pas si courant que cela que d'avoir dans une équipe une naissance au cours d'un mandat municipal, mais, signe d'évidence de la jeunesse de notre équipe municipale, ce n'est pas 1 mais ce sont 2 naissances, et pas sur le mandat mais sur 2 mois que je veux saluer en ce début de séance :

> Tout d'abord en adressant à notre Collègue Emeline Boitte, ainsi qu'à son conjoint Cédric, toutes mes chaleureuses félicitations pour la naissance d'Adam, né le 17 avril 2021 : nul doute que ce joli bébé de 4,990 kg à la naissance, saura faire le bonheur de sa grande soeur Manelle et de ses parents ;

> Et toutes nos félicitations aussi à notre Collègue Steeve de Matos dont l'épouse, Marina, a donné naissance à Carla le 30 mai 2021, - le jour même de la fête des mères, superbe symbole mais cela ne m'étonne guère de notre délégué à la Communication - une naissance qui réjouit sa sœur Victoria et les heureux parents.

Tous nos vœux à Adam Debaere et à Carla De Matos, et qui sait, peut-être les mariera-t-on un jour ? Reste à savoir qui sera l'officier d'Etat civil qui officiera.

Applaudissements

3. La 3^{ème} information liminaire m'est moins agréable. Vous savez tous, Chers Collègues, que, depuis près d'un an maintenant, M. Philippe Coll, notre Directeur Général des Services, se bat avec courage et ténacité contre la maladie ; malgré tous les traitements, et sa force de caractère, et même si, ces derniers temps il va beaucoup mieux, il lui a fallu se rendre à l'évidence, il n'est plus en situation physique de reprendre ses fonctions. C'est donc avec un grand regret, et avec émotion, que je vous annonce, à vous élus membres du Conseil municipal de Wattrelos qu'il a servi avec dévouement, acharnement, passion pour le service public et respect pour « ses élus » (comme il aime à le dire), que Philippe Coll m'a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général des Services de la Ville de Wattrelos : celle-ci prend acte à compter du 1^{er} juillet.

Une vacance de poste sera rapidement publiée, pour lancer une procédure de recrutement, et qu'un successeur puisse être nommé au plus vite.

Je forme pour Philippe Coll des vœux chaleureux pour que l'amélioration de son état de santé se conforte, et que, nonobstant sa fonction de DGS, il puisse revenir lui aussi au plus vite dans nos services. Car ses compétences et son amitié me sont précieuses.

LETTRE DU PREFET

J'ai en effet reçu une lettre datée du 21 mai 2021 du Préfet de Région m'informant qu'en complément des 112 106 € attribués à la commune en 2020 au titre du plan de relance, ont été retenus pour un soutien de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour sa partie dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments :

- 61 720 € pour contribuer au remplacement de la chaudière de l'espace culturel (soit 40 % du coût de l'opération),
- 40 280 € pour la 1^{ère} tranche de réfection des menuiseries de l'école Ferdinand Buisson (soit là aussi 40 % du coût de l'opération),
- et surtout 524 000 € pour la réfection de l'église St Maclou.

Ce sont là, chacun en conviendra j'en suis certain, de bonnes nouvelles pour notre ville.

DELIBERATIONS METROPOLITAINES (2)

Lors du **Bureau du 4 juin 2021**, ont été adoptées 2 délibérations qui concernent Wattrelos :

➤ **B 0182** : il s'agit d'un avenant au marché des travaux de confortement d'une digue (située sur notre Commune) entre le Canal de Roubaix et le collecteur de l'Espierre.

Je rappelle que le chantier (notifié à l'origine le 20 août 2019) a été arrêté suite à la découverte de la présence du Castor d'Europe, ce qui a nécessité l'obtention d'une autorisation administrative dérogatoire.

L'interruption des travaux a eu pour conséquence des frais supplémentaires, pour 184 k€, portant le marché à 883 437,90 €HT (+ 26,4 %), dont la durée est prolongée jusqu'au 28 février 2022.

➤ **B 0191** : il s'agit de l'attribution d'un fonds de concours de 17 940 € en guise de participation financière de la MEL pour la rénovation du City stade de Beaulieu.

QUESTIONS ORALES (3)

Deux questions orales sont posées par la majorité ; il y en aura une ensuite d'une opposition.

Je passe la parole à **Madame Pamela GUILBERT** pour poser la première question qui a trait à l'activité du centre de vaccination.

Madame GUILBERT

Bonjour Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire un retour concernant l'activité du Centre de vaccination ? Quel bilan à aujourd'hui ? Combien de Wattlelosiens ont été vaccinés ? Quelles sont les perspectives ?

Monsieur le Maire

Je passe la parole à **Monsieur Benjamin CAILLIET**, en charge de la santé, pour la réponse.

Monsieur CAILLIET

Le centre de vaccination de Wattlelos basé à Salengro a ouvert ses portes le 3 mai 2021. Après 9 semaines de fonctionnement : à ce jour : 20 000 injections ont été réalisées.

- Le nombre de personnes vaccinées, qui ont reçu les deux doses s'élève à : 9 400 personnes
- Le nombre de personnes ayant reçu la première injection s'élève à : 1200 personnes

Les vaccinations ont lieu de 10h00 à 19h30 en continu du lundi au vendredi en dehors des jours fériés et week-end.

La mise en place du centre de vaccination a mobilisé des moyens humains et matériels :

Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire que je remercie chaleureusement :

Les Professionnels de la CPTS (la CPTS de Wattlelos regroupe les communes voisines Leers, Lys Lez Lannoy, Lannoy, Hem, Forest sur Marque, Toufflers).

5 infirmiers ont été mobilisés chaque demi-journée depuis fin mai et 7 depuis le 1^{er} juin.

3 médecins assurent les consultations pré-vaccinales au quotidien.

Agents de la collectivité

2 agents affectés à la coordination du centre,

2 agents affectés à l'accueil et à la sécurité,

2 agents chargés de la plateforme téléphonique.

La préparation matérielle en amont de la salle (3 box de consultation, 4 box d'injection, 1 box d'urgence, 3 zones d'attente ont été aménagées), du matériel informatique.

Le personnel du Centre Hospitalier du CH DRON qui nous a accompagnés dans la préparation, l'accompagnement et la mise en œuvre.

Chaque matin, le CH nous livre les doses de vaccins qui sont ensuite préparés par les équipes.

Le personnel municipal a été formé à la manipulation du logiciel Doctolib par le CH de Tourcoing. Le lien a été ensuite fait avec les médecins de la CPTS qui assurent depuis l'administration du site (Drs CALAFIORE et BARAN).

Le CCAS de la Ville a pris en charge l'achat des consommables nécessaires à la vaccination : Bisectine, coton, sparadrap...

Nous nous sommes aussi adaptés et avons proposé des rendez-vous quotidiens suite aux annulations le jour même, 8 à 10 %, soit une moyenne de 20 à 25 personnes (inscription possible via le site internet de la ville). Le défi pour les services était de constituer une liste d'attente pour ne pas perdre de doses et ce défi a été relevé !

Je remercie les équipes car on sait l'importance de la vaccination et le fait de perdre des doses est inacceptable.

La 1^{ère} semaine, un peu plus de 100 doses injectées par jour; 2^{ème} semaine : 250 doses quotidiennes, puis 300 doses et le rythme s'est accentué pour atteindre 400 doses journalières.

La Municipalité remercie encore les Ministres Gérald DARMANIN et Olivier VERAN pour leur rôle décisif dans la mobilisation de l'Etat en faveur du Centre de Vaccination de Watrelos et Monsieur Benoit VALLET, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, pour son appui déterminant.

S'agissant des perspectives, il faut savoir que cet été, avec les départs en vacances estivales pour de nombreux Watrelosiens, le nombre de doses va diminuer quotidiennement pour reprendre son rythme à la rentrée de septembre. Les prises de rendez-vous se poursuivent via la plateforme Doctolib.

Avec Monsieur le Maire, l'ensemble des Elus, nous tenions à renouveler la mobilisation de tous et toutes (les médecins de la CPTS, le personnel Soignant, les agents du CCAS, les agents des services de la Ville), pour leur mobilisation, leur dévouement au quotidien, leur implication, nous avons tous ensemble relevé le défi pour protéger la santé des Watrelosiens et beaucoup de nos concitoyens, notamment parmi nos aînés, qui ont pu, ainsi retrouver l'essentiel de leur vie d'avant.

Monsieur le Maire

Merci. « L'essentiel de la vie d'avant » : il reste encore un peu de route et je rejoins tous vos remerciements à l'égard de tous ceux que vous avez salués. Je ferai un salut particulier à notre collègue, Marjorie BOUGHARIDELRUE qui participe en tant que professionnelle de santé aussi à cette opération dont nul n'ignore l'extrême importance pour la santé publique et pour l'offre de soins à notre population. Et si, aujourd'hui, ça va un petit peu mieux, je pense que ce centre aura joué son rôle mais la vigilance demeure.

Je passe la parole à M Gilbert CHARLES, pour poser la seconde question relative aux activités périscolaires qui sont prévues cet été.

Monsieur CHARLES

Monsieur le Maire, après la période vécue, pouvez-vous nous dire quelle est l'offre de service qui sera proposée à nos jeunes enfants watrelosiens, cet été 2021, afin qu'ils passent un bel été ?

Monsieur le Maire

Je passe la parole à **Madame Sylvie ZAIDI**, en charge des activités périscolaires, pour la réponse.

Madame ZAIDI

Cet été, plusieurs activités, habituelles ou nouvelles seront proposées aux familles et aux enfants, dans le respect évidemment des mesures sanitaires en vigueur.

D'abord, les centres d'accueil et de loisirs, bien connus

Ils se tiendront pendant plus de 5 semaines, du jeudi 8 juillet au vendredi 13 août 2021 inclus. Ils s'adresseront aux jeunes watrelosiens scolarisés de 2 ans et demi à 13 ans. Les enfants seront accueillis dans 10 centres (5 consacrés aux maternelles et 5 dédiés aux élémentaires à Jean Zay, Camus, A France, Condorcet, Lavoisier). Les familles pourront aussi bénéficier d'un service d'accueil de loisirs matin et soir (de 7h à 9h30 et de 16h30 à 18h).

Après une baisse significative des inscrits en 2020 pour les raisons sanitaires que chacun connaît, les effectifs annoncés sont revenus au niveau connu en 2019. C'est un bon indicateur de confiance. Pour y parvenir, chaque directeur ou directrice a établi un projet pédagogique. Avec des thèmes aussi divers que « *Il était une fois, Camus dans l'espace* » ou encore « *Des contes traditionnelles aux supers Héros* », les équipes d'animation viseront à sensibiliser les enfants, selon les âges, à l'éveil, la socialisation, l'accès à l'autonomie ou encore l'éducation à l'environnement.

Ainsi, les enfants pourront y pratiquer de multiples activités créatives (Street art, danses, créations manuelles ou culinaires), sportives (trottinettes, mini-golf, yoga) et ludiques (grands jeux) ; profiter de sorties découvertes à Watrelos (Ferme pédagogique, Musée...) ou ailleurs (Base de Loisirs de Willems, Kidzy Parc, Maison de la Forêt de Raismes et bien d'autres).

Ils auront également la possibilité de s'inscrire, dès 8 ans, à des mini séjours camping : 6 séjours de 4 nuits sont prévus au Parc Départemental d'Ohlain pour un total d'une soixantaine d'enfants.

Ensuite, les mini-stages.

D'une durée de 4 ou 5 jours, ils accueilleront les enfants de 5 ans à 13 ans du 12 juillet au 13 août et seront encadrés par des animateurs et professionnels spécifiquement diplômés pour l'activité proposée. 55 stages seront accessibles au total.

Parmi ceux-ci, seront proposés des stages autour d'incontournables activités sportives qui rencontrent toujours le succès : Glisses urbaines, tennis, VTT, Sports de plein air, zumba junior, sports fun, tir à l'arc, kayak, golf. Mais également, des activités plus récréatives, culturelles telles que : les arts plastiques, école du cirque, pêche, pâtisserie, multi-activités nature, paintball, magie. Ou encore des stages à environnement qui se tiendront à l'extérieur de Wattlelos. C'est notamment le cas des stages : stand-up paddle, canoë-kayak, catamaran et activités nautiques qui s'organiseront à la base de loisirs de Wingles ; d'un stage équitation à Comines ; d'un stage multi-activités à la base de Willems ou enfin de l'accrobranche et l'escalade à La Neuville (Pévèle).

Cet été 2021, Wattlelos « *Ville nature* », mettra plus particulièrement l'accent sur des stages qui feront des jeunes wattlelosiens des citoyens de demain. Sont ainsi proposées des nouveautés telles que : Stage « *Do it yourself* » (faites le vous-même) autour du « zéro déchet » et stage « *Graines de fermiers* » à la Ferme pédagogique qui permettra aux enfants de mieux découvrir la nature, la ferme et ses animaux.

Enfin, les activités associatives.

L'année a aussi été éprouvante pour les jeunes sportifs, privés de leurs salles ou séances durant une grande partie de l'hiver et du printemps. Pour faciliter leur reprise, la Ville a décidé d'élargir cet été l'accès aux salles et installations sportives pour les clubs wattlelosiens. Habituellement, elles leur étaient fermées du 14 juillet au 15 août : ce ne sera donc pas le cas cette année. Concrètement, cela permettra à plusieurs clubs de proposer des stages à leurs jeunes adhérents et aux enfants (le Wattlelos Basket Club, Wattlelos Futsal, Wattlelos GRS, US Wattlelos).

Pour conclure, il est important de rappeler que, en complément de cette offre, les Centres Sociaux et ActiJeunes, proposeront tout au long de l'été plusieurs possibilités ouvertes aux jeunes : animations sportives d'ActiSports (raids VTT, stages sportifs), mini séjours (Mers les Bains), stage de prévention routière, de Hip Hop, soirées débats ou encore, parmi tant d'autres, Tournoi de foot sur l'Esplanade de Beaulieu. De quoi, vivre un été riche en découvertes et émotions à Wattlelos.

Monsieur le Maire

Bien, j'ai compris, vous passez votre été à Wattlelos, Madame ! Je crois que vous ne serez pas la seule.

Bien merci, voilà deux questions posées par la majorité. Une question orale a été posée par le groupe « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattlelos retrouve la flamme ». Je passe la parole à **Madame Marjory FARACI** pour la poser.

Madame FARACI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Mon intervention porte sur le sujet du bien-être animal et surtout sur la convention que nous avons votée lors du conseil municipal du 20 mars 2021.

Vous n'êtes pas sans savoir Monsieur le Maire ainsi que Madame la conseillère déléguée au bien-être animal, que l'association « L'école du chat de Roubaix » se trouve dans une situation financière très inquiétante. Cette association a lancé un appel à caractère d'urgence le 08 juin dernier sur sa page FACEBOOK afin de récolter des dons pour éponger une dette de plus de 30 000 euros.

Nous ne cherchons pas à blâmer cette association, cependant, nous aimerions savoir si la situation financière de cette dernière était saine au moment de la négociation de convention ; cela nous paraît peu probable au vu de sa situation actuelle, soit 3 mois après la signature de convention !

Est-ce que l'indemnité de 7000 euros prévue au budget de la ville pour cette association a été versée ? Si oui, est-ce que l'association pourra honorer le contrat ? Si elle ne le peut pas, récupérerons-nous la subvention et que ferez-vous ?

Notre projet CHATIPI, soi-disant « hors sol » - et pour lequel nous attendons toujours, avec impatience, les arguments démontrant la déconnexion de celui-ci- nous aurait permis de mieux maîtriser cette dépense et surtout nous aurions pu travailler avec une association watrelosienne ! Pour terminer, lorsqu'on emploie l'adjectif « ridicule » pour démolir notre projet et que l'on ne vérifie pas la situation financière d'une association, avec qui l'on signe une convention, je vous le dis, notre groupe trouve cela plus que ridicule.

Monsieur le Maire

Je passe la parole à **Madame Emeline BOITTE**, en charge du bien-être animal, pour la réponse.

Madame BOITTE

Madame Faraci,

Pour répondre à vos propos, sachez que lorsque l'on construit une convention avec une association, oui, nous connaissons la situation financière de cette dernière. Et ainsi, rassurez-vous, l'association nous a transmis ses comptes de résultats de ces 12 dernières années et les comptes sont bons.

Donc plutôt que de qualifier ce travail de « ridicule », posez-nous les questions d'abord et nous vous y répondrons aisément.

Alors, permettez-moi de vous remettre un peu en contexte. Par rapport aux 30 000 € de dettes vétérinaires et à la demande d'aides sur Facebook, sachez que nous parlons d'une très grosse association qui intervient dans de très nombreuses villes. Donc oui madame, cette somme vous paraît peut-être « folle », et impossible à réaliser depuis ce début d'année, mais il s'agit d'une association qui est capable de dépenser près de 160 000€ en une année...

Puis, si vous connaissiez un peu le monde des associations de protection animale, vous sauriez qu'en cette période, toutes les associations rencontrent des difficultés et sont obligées de stopper les interventions afin de pouvoir régler les factures dues aux nombreuses prises en charge à la suite des périodes de reproduction et/ou d'abandon. Les dons, subventions et manifestations permettent de régler le tout et de remettre à jour leur trésorerie afin de reprendre l'activité un peu plus tard dans l'année et de la terminer sans dette.

Par rapport à vos inquiétudes concernant Watrelos, sachez que les stérilisations et autres prises en charge n'ont pas été interrompues puisque les bénévoles continuent toujours les interventions. S'agissant des 7 000€ versés à l'association, il ne s'agit pas d'une « indemnité », ni d'une subvention, et encore moins d'un « cadeau ». C'est, comme le présente la convention que vous avez sans doute lue, une participation financière en échange d'une prestation, à savoir l'intervention pour la campagne sur le territoire.

Quelques mots pour conclure sur le « chatipi » qui, d'après vous, serait bien meilleur et plus efficace qu'une telle campagne avec l'Ecole du chat. Un chatipi permet d'accueillir une dizaine de chats dans un endroit choisi. Nous parlons d'une campagne de stérilisation qui, depuis le mois de Mars, a permis de prendre en charge 77 chats dans toute la ville, soit une facture qui s'élève déjà à plus de 7000€. Je trouve donc incroyable de penser que l'implantation d'un chalet type chatipi proposé par One Voice, puisse être plus efficace que la campagne que nous venons de mettre en place, sachant qu'en 3 mois, les objectifs préétablis ont déjà été dépassés.

Je pense qu'il est indécent de penser que cette participation financière puisse être récupérée pour votre autre projet que nous jugeons non pertinent, alors que des personnes bénévoles se battent chaque jour pour tous les chats de notre ville. Les 7000€ couvrent à peine les dépenses d'un trimestre. Aussi, penser qu'avec un chalet et une quinzaine de bons de stérilisation on puisse apporter une solution bien plus efficace que cette campagne montre à quel point vous ne maîtrisez pas le sujet !

Pour terminer, je tenais à saluer le travail remarquable des agents municipaux qui ont œuvré pour cette campagne ainsi que l'association et ses bénévoles qui ont permis de sauver une centaine de chats depuis ce début d'année. Je n'accepte pas que l'on puisse remettre en cause leurs compétences car ils ont démontré par les chiffres ainsi que par la satisfaction des watrelosiens que cette campagne était une belle réussite et ils peuvent en être fiers.

Monsieur le Maire

Deux points de vue, c'est le propre de la démocratie qui s'exprime, mais la majorité municipale maintient le sien et maintient que l'essentiel était de mettre en œuvre cette campagne de stérilisation car c'est la première demande qu'on nous formule dans nombre de quartiers et je pense que ce qui a été lancé comme l'a expliqué Madame BOITTE répond à l'attente principale de nos concitoyens.

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes. Je n'ai reçu aucune demande d'intervention. En est-il bien ainsi ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions :

- Finances, Economie et Administration Générale,
- Développement Durable, Urbanisme et Travaux,
- Education, Jeunesse et Sports

Rapports n° 1 à 4 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N° 1 - DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE SERVICE

Compte tenu de la création d'une direction spécifique « Ville nature », fil rouge de notre mandat, c'était l'engagement de notre programme, et compte tenu d'un besoin de ce fait d'une bonne coordination des services, je vous présente aujourd'hui une délibération permettant d'adopter une nouvelle répartition des périmètres de chacun des Directeurs Généraux Adjoints.

RAPPORT N° 2 - PERSONNEL MUNICIPAL DU CADRE PERMANENT – ABROGATION DES DISPOSITIONS SUR LA PRIME D'INSTALLATION

Un décret du 5 juillet 2017 est venu modifier les conditions d'octroi de la prime d'installation. Cette prime est désormais soumise à un changement de résidence administrative. Concrètement nos contractuels ne pourront plus y prétendre pour stagiairisation. Dans un souci d'équité, l'Administration a fait le choix d'abroger la précédente délibération pour tous les agents : stagiaires, contractuels, titulaires.

Cette délibération a été présentée au CT du 26 juin 2021 et a reçu un avis défavorable des partenaires sociaux. Néanmoins, nous maintenons notre position, cette modification relève d'un décret, qui donc s'applique, ce n'est pas un choix, et l'Administration ne trouve pas cela équitable envers nos contractuels, nos agents de terrain (cantine, nettoyage) qui servent notre collectivité depuis un temps et qui n'y auraient plus droit. Nous avons donc fait le choix de l'abrogation pure et simple, pour nous c'était une mesure de justice.

RAPPORT N° 3 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Je vous ai présenté, il y a quelques temps, une délibération de mise à jour des effectifs, nous nous sommes rendus compte que nous n'avions pas de poste d'Administrateur Territorial ouvert. Il s'agit donc d'une simple mise à jour pour l'avenir au cas où nous aurions ce besoin.

RAPPORT N° 4 - ENGAGEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Nous avons contractualisé un « Contrat Enfance Jeunesse » jusqu'en 2022, il devait en tout état de cause être remplacé par une Convention Territoriale Globale avec la CAF dès 2022.

La CAF nous a interpellés sur l'opportunité et, surtout, l'intérêt financier pour notre Ville, grâce au « plan de rebond Petite Enfance » d'anticiper la fin du CEJ et de s'engager pour la mise en place d'une CTG plus rapidement. Nous pourrions ainsi bénéficier de financements de ce que la CAF appelle « bonus territoires ».

Les partenaires du territoire sont, bien sûr, associés à cette démarche et ils seront gagnants.

Il nous semblait indispensable d'être réactifs pour aller chercher des financements supplémentaires non négligeables.

Il convient, donc, aujourd'hui de solliciter la CAF pour la fin du CEJ anticipée au 31 décembre 2020 et d'acter le principe d'un conventionnement via la CTG en 2022 tout en permettant le bénéfice des « bonus de territoires » dès 2021 et d'engager l'ensemble des étapes de travail partenarial permettant la construction de la CTG qui sera signée pour 2022.

Départ de Madame GUILBERT

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 1 – Délibération portant mise à jour des emplois administratifs de directeur général adjoint de service

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 2 – Personnel municipal du cadre permanent – Abrogation des dispositions sur la prime d'installation

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 3 – Mise à jour du tableau des effectifs

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 4 - Engagement pour la mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 5 à 8 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N° 5 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal avait décidé de supprimer, comme la plupart des communes de la MEL, l'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les nouveaux bâtiments à usage d'habitation.

Cette règle a toutefois besoin d'être adaptée, compte tenu de la suppression de la part départementale de la Taxe Foncière à partir du 1er janvier 2021 et du plafonnement d'exonération institué par la loi de Finances pour 2020. La présente délibération vise à retenir le plafond de 40 % de la base imposable (le minimum d'exonération possible) à partir du 1er janvier 2022.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 5 – Taxe foncière sur les propriétés bâties, limitation de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

RAPPORT N°6 : COMPTE ADMINISTRATIF

L'ordre du jour appelle la présentation du Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2020. Aux termes de la législation en vigueur, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de placer la séance sous la présidence de Madame Myriam DE SMEDT, 1^{ère} Adjointe.

Etes-vous d'accord pour confier la présidence à Madame Myriam DE SMEDT ?

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez la présidence.

Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

Je vous en remercie.

Je vous précise que le Compte Administratif a été présenté en Commission Finances, Economie et Administration Générale le 18 juin 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation du Compte Administratif 2020, avec projection numérique.

Présentation du Compte Administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

2020

VILLE DE WATTRELOS



Rappel :

- Le Compte Administratif 2020 est le bilan financier de l'année écoulée :
il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2020
- Ces dépenses et recettes de l'année 2020 effectivement réalisées sont à comparer à celles votées lors du Budget Primitif 2020 (voté le 19 décembre 2019), et aux décisions budgétaires modificatives votées en cours d'année
- Le Compte Administratif, tenu par les services municipaux, doit être évidemment conforme au Compte de Gestion, tenu par le Comptable de la commune, le Trésor Public
- Voter le Compte Administratif n'est pas un vote sur le fond, mais un vote certifiant la qualité de l'exécution budgétaire, qui exprime donc que les écritures comptables ont été conformes aux décisions budgétaires initiales et modificatives
- Enfin, en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, dans cette séance où le Compte Administratif est débattu, le maire « doit se retirer au moment du vote »

Présentation du Compte Administratif 2020 :

L'année 2020 a été très marquée par la crise sanitaire.

Les mesures adoptées nationalement (confinements, restrictions d'activité, protections,...) ont évidemment eu des conséquences sur les comptes de la ville.

L'impact aura toutefois été contenu, et moindre que redouté.

Aussi, présenter ce Compte Administratif 2020 c'est formuler 3 constats :

1^{er} Constat, la crise a impacté l'exécution budgétaire : moins de recettes, mais des dépenses nouvelles

2^{ème} Constat, malgré tout, le Budget 2020 s'est soldé positivement, et à un niveau très correct

3^{ème} Constat, malgré la crise sanitaire et ses conséquences, Wattrelos a réussi à maintenir une situation financière solide et bien établie

I. La crise a évidemment bousculé l'exécution du Budget 2020

Comparons d'abord par rapport aux prévisions, pour voir ce que fut l'exécution budgétaire :

A – Des recettes bien moindres que prévu (-1,4 %) : un sérieux coup de frein :

Les recettes fiscales et des produits des services, ensemble, **ont plongé de - 1,1 M€ par rapport à ce qui était prévu.**

Heureusement les dotations de l'Etat, en hausse, ont permis de limiter la baisse globale des recettes, et d'obtenir une exécution budgétaire (somme toute satisfaisante vu le contexte) de 98,6 % pour les recettes.

	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux d'exécution</u>
Produits des services	2,67	2,09	(-21,6 %)	78,4 % (580 k€ en moins)
Impôts et taxes	29,14	28,64	(-1,8 %)	98,2 % (505 k€ en moins)
Dotations	<u>20,21</u>	<u>20,68</u>	<u>(+ 2,3 %)</u>	<u>102,3 % (417 k€ en plus)</u>
TOTAL	52,84	52,12	(-1,4%)	

B – Et des dépenses plus en deçà encore des prévisions : - 2,5 %

D'une part, la ville a eu à faire face à des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire, et d'autre part a maintenu le niveau de certaines dépenses (contrats, associations).

Mais, d'autre part nombre d'activités (fêtes, spectacles, colonies, fréquentation des centres de loisirs,...) n'ont pas eu lieu et des coûts (alimentation, fluides,...) ont été très inférieurs à leur niveau usuel.

(en M€)	<u>BP + DM</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux d'exécution</u>
Charges générales	7,93	6,85	(- 13,6%)	86,4 %
Dép. de personnel	34,57	34,57	-	100 %
Subventions	5,97	5,95	(- 0,3%)	99,7 %
Charges financières	<u>1,87</u>	<u>1,83</u>	<u>(- 2,0 %)</u>	<u>98,0 %</u>
Total	51,6	50,34	(-2,5%)	

C – Le Covid aura été une charge nette pour la ville de l'ordre de 450 k€

Dépenses

Equipements de protection

Visières	5 678 €
Panneaux de protection	21 983 €
Masques	253 496 €
Fabrication des masques	3 949 €
Gels et distributeurs	12 598 €
Surcoût emballages individuels repas	9 532 €

Propreté

Nettoyage bâtiments	8 394 €
Matériels spécifiques	12 595 €
Surcoût produits d'entretien	53 100 €

Nouveaux équipements

Informatique	42 914 €
Barrières	3 960 €
Thermomètres frontaux	3 702 €
Rémunération (prime Covid)	120 010 €
TOTAL	551 911 €

Recettes

Subventions masques

MEL	29 950 €
ETAT	64 529 €
TOTAL	94 479 €

**MONTANT A LA CHARGE
DE LA COLLECTIVITE
457 432 €**

II. Le Budget 2020 se solde positivement, même si le résultat est évidemment moindre qu'en 2019

Le contraste est net avec 2019 pour les recettes réalisées

A - Les recettes ont baissé de 53,75 M€ en 2019 à 52,12 M€ en 2020 : - 1,6 M€ !

C'est l'effet cumulé de la baisse des recettes due à la crise en 2020 et du niveau exceptionnel en 2019 de recettes fiscales (redressements).

(en M€)	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Produits des services	2,77	2,09
Impôts et taxes	29,88	28,64
Dotations	20,16	20,68
Produits exceptionnels	0,18	0,05
Total (en k€)	<u>53 751,3 k€</u>	<u>52 121,9 k€</u> Variation -1 629 k€ (-3,0 %)

B - La baisse des dépenses a été nettement moindre : - 0,5 M€

(en M€)	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Charges générales	7,11	6,85
Dép. personnel	34,55	34,57
Subventions	6,04	5,95
Charges financières	1,83	1,83
Total (en k€)	<u>50 817,2 k€</u>	<u>50 343,6 k€</u> Variation - 474 k€ (-0,9 %)

C - Et donc, un résultat de gestion, mécaniquement, qui se contracte

Baisse forte de recettes : -1 629 k€



Moins de résultat



- 1 155 k€

Résultat 2019 : 2 934 k€



Résultat 2020 : 1 778 k€

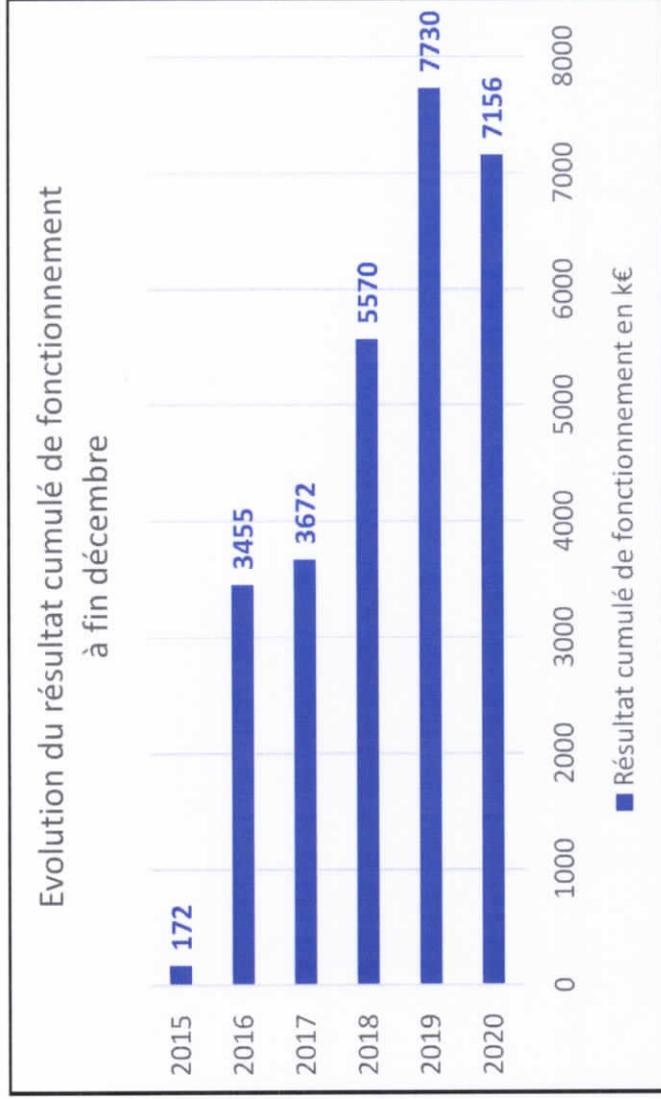
Après le très bon résultat de 2019, le résultat 2020 diminue sous l'impact de la crise Covid, mais reste non seulement positif mais d'un niveau très correct.



Le bon résultat de 2019 a pu servir « d'amortisseur » aux conséquences financières de la crise sanitaire pour la ville.

De fait, ce qui importe, c'est qu'à son niveau, il autorise un résultat cumulé de fonctionnement qui, fut-il en repli, reste dans ses plus hauts niveaux.

D - Un résultat cumulé de fonctionnement qui, grâce à la gestion du mandat précédent et à la réactivité de la gestion de la crise, demeure dans ses plus hauts niveaux



III. En dépit des conséquences financières de la crise, la ville a donc réussi à maintenir une situation solide et bien établie

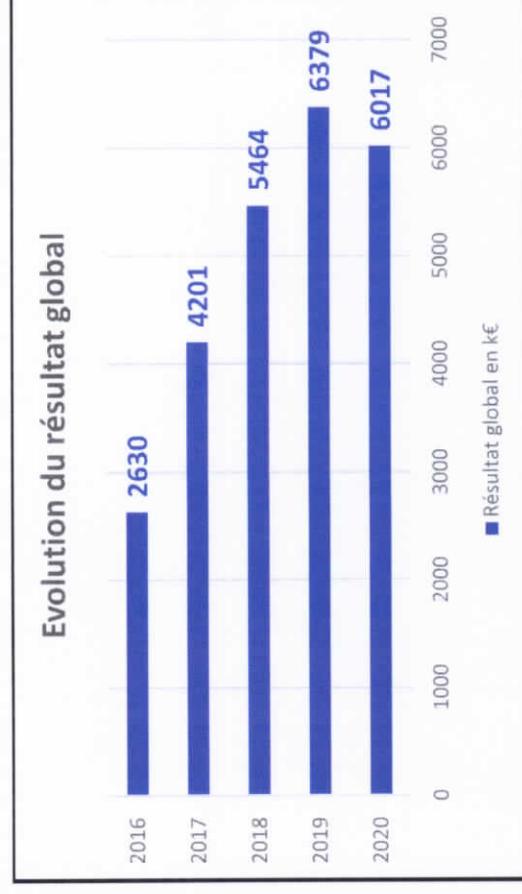
A. Ce qui atteste de la solidité de l'équilibre financier, c'est le résultat global : il reste bon

Le résultat global 2020 est la somme des résultats de fonctionnement et d'investissement

Résultat cumulé de fonctionnement 2020 7 156 k€

Résultat cumulé d'investissement 2020 - 1 139 k€

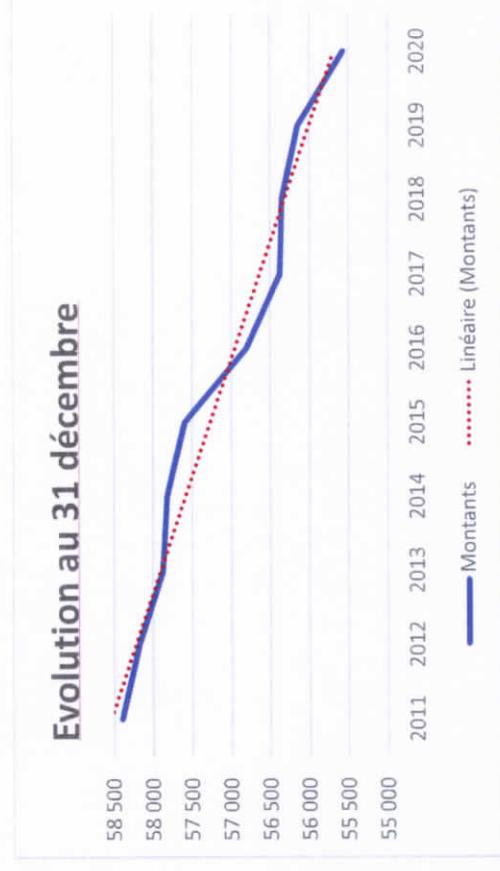
Résultat global à fin 2020 6 017 k€



Ce seul graphique suffit à montrer l'assise financière de la ville. La ville tient bien ses comptes. 2020 aura été un repli, certes, mais pas une chute. A plus de 6 M€ le résultat global est plus du double de celui de 2016.

B. Et ce qui atteste des progrès de l'autonomie financière, c'est l'évolution de la dette : elle ne cesse de baisser

Comme le souligne le Compte Administratif 2020, les nouveaux emprunts levés (2,60 M€) ont été inférieurs au remboursement du capital des emprunts antérieurs (3,17 M€), de sorte qu'à fin 2020, le stock de dette aura à nouveau diminué de près de 0,5 M€ (55, 5 M€), comme il le fait régulièrement depuis 2011 (58,5 M€).



Cette dette, on l'a déjà analysée, aura été un investissement pour la ville. Et :

- elle s'allège dorénavant régulièrement, année après année ;
- n'a rien d'un étranglement. Le « benchmark » ne manque ainsi pas d'intérêt, car les 55 M€ de Wattrelos sont très inférieurs aux 107 M€ de Tourcoing, et aux 400 M€ de Lille.

*

Au vu de ce Compte Administratif 2020, il est clair que :

- grâce à sa bonne santé financière, Wattlelos a su amortir le choc financier de la crise ;
- et, en dépit de sa perte de recettes, la ville a su conserver un résultat significativement positif.

C'est, à dire vrai, le meilleur Compte Administratif que nous pouvions raisonnablement obtenir compte tenu des circonstances.

 Vous pouvez le voter

Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Je prie Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous procédions au vote.

Sortie de Monsieur le Maire

Je mets aux voix le Compte Administratif 2020.

06 – Adoption du Compte Administratif 2020

N'a pas pris part au vote : Monsieur Dominique BAERT (+ procuration M. Sébastien FITAMANT)

POUR : 38 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration et l'exécution du Compte Administratif conformément aux choix de la Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives de l'année 2020.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2020. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Je vous redonne la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire

Je la reprends avec plaisir, Madame la première Adjointe.

Quelques mots au terme de cette présentation, les chiffres ne disent pas tout !

Cette année a été une année difficile pour beaucoup de nos concitoyens, elle l'a été, aussi, pour nos agents municipaux quelles qu'aient été leurs fonctions, quels qu'aient été leurs grades, quelles qu'aient été leurs missions. Ils ont dû assumer dans ce contexte très particulier, de crise jamais connue, et pour lequel aucun d'entre nous n'avait été préparé autrement que par son engagement, sa volonté de bien faire et son humanité aussi. Eh bien, cette crise a dû être assumée. Nos services l'ont assumée et ils l'ont assumée, je dois dire, en remplissant au mieux la mission de service à la population qui leur a été prescrite avec vraiment beaucoup d'humanité, beaucoup de fraternité, beaucoup de cet esprit de service public qui nous réunit toutes et tous nonobstant nos différences.

Je me permets de faire observer que le surcoût pour la ville a été supérieur à 450 000 €uros de dépenses nettes non remboursées que nous avons dû assumer pour faire face au COVID. Je précise aussi que la capacité d'autofinancement nette cette année est négative de 350 000 € et donc, chacun comprend, que si nous n'avions pas eu à faire face à ce surcoût, nous aurions un autofinancement net positif.

Par-delà les chiffres, je veux vraiment rendre hommage à l'ensemble de nos agents, de nos collaborateurs, nos élus bien sûr, celles et ceux qui ont pris leurs fonctions, nouveaux élus dans ce contexte difficile, à notre population qui a fait face à cette crise.

Une pensée à ceux qui nous ont quittés et aussi une pensée pour ceux qui se sont battus et qui ont réussi à combattre ce satané virus.

Là encore dans les différentes missions qui ont été les leurs, un mot particulier pour la Direction Générale des services et à mon équipe proche au Cabinet. Cette période, disais-je, n'a pas été facile a fortiori dans le contexte de l'absence du Directeur Général des services que j'évoquais tout à l'heure. Je suis fier d'être à la tête de cette équipe et je suis fier du travail accompli.

Ça n'a pas été facile, je n'ai pas toujours été, d'ailleurs, un patron facile, je le reconnais volontiers, et mes Adjoints aussi le savent mais sans la mobilisation de tous, sans la passion pour le service public de tous et de toutes, encore une fois Cabinet et Direction Générale des Services, nous n'aurions pas réussi à faire ce que nous avons fait car le bilan au bout d'un an est déjà, sinon élogieux, en tout cas très fécond et encore une fois les comptes sont bons. Voilà ce que je voulais vous dire avec des remerciements très sincères et pleins d'émotion.

RAPPORT N° 7 : AFFECTATION DU RESULTAT

C'est une délibération usuelle et logique : les résultats dégagés au Compte Administratif doivent être affectés comptablement : mécaniquement, et logiquement, l'excédent de fonctionnement cumulé couvre le besoin de financement de l'investissement, et dégage un solde final, comme je l'ai indiqué il y a un instant de 4,9 M€, qui vient donc renforcer notre résultat de fonctionnement cumulé.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 7 – Affectation du résultat de l'exercice 2020

POUR : 40 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

RAPPORT N° 8 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

C'est un budget supplémentaire qui, outre l'affectation des résultats que je viens d'évoquer, n'impacte pas les grands équilibres du Budget car il reste d'une incidence limitée.

Pour autant, il ne manque pas de mettre en œuvre des décisions importantes :

> sur l'Informatique à l'école, avec un plan de dotations de nos écoles en matériels informatiques modernes pour 270 000 € (financés à hauteur de 123 000 € par l'Etat, sous réserve bien sûr de l'accord de celui-ci que nous attendons)

> sur les équipements sportifs : chauffage à la salle Provo pour 30 k€ et réfection des mâts de tir à l'arc pour 14 k€

> sur la Ville Nature, avec 40 k€ de diagnostics énergétiques, et du mobilier de rue.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Pour ce rapport, ne prendront pas part au vote :

Pour la Caisse des Ecoles

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Madame Sylvie ZAIDI

Pour l'Association « SIAVIC »

Monsieur Henri GADAUT

Rapport n°8 – Budget Supplémentaire 2021

N'ont pas pris part au vote : Messieurs Azedine TALEB-AHMED, Henri GADAUT (+ procuration Mme Basma HAMMAMI-BELAID) et Madame Sylvie ZAIDI

POUR : 36 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

Rapports n° 9 à 11 : Monsieur GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N° 9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN AU SEIN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE WATTRELOS

Nous avons déjà passé une convention, il y a quelque temps, pour une première brigade cynophile. Nous vous proposons une convention pour un deuxième chien et dont le maître policier a passé avec son chien son examen très positivement, m'a-t-on dit, donc je propose cette convention de mise à disposition d'un chien.

RAPPORT N° 10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE COMMUNALE

C'est la conclusion de la discussion entre la Commune et la LPA, nous vous proposons ce contrat pour la gestion de la fourrière.

RAPPORT N° 11 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE COMMUNALE – AVENANT N° 3 AU CONTRAT AVEC ROUBAIX DEPANNAGE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 de prolongement au contrat de Roubaix Dépannage suite à un retard de lancement de marché.

Pour ceux qui siègent à la commission travaux et, pour ceux qui ne siègent pas, j'avais expliqué qu'on avait un problème de fonctionnement du nouveau système proposé par la police nationale. J'ai eu la réponse vendredi dernier, notre demande est partie à la DPSIS c'est-à-dire à la Délégation ministérielle aux Partenariats, aux Stratégies et aux Innovations de Sécurité, c'est-à-dire le service de recherche et développement pour qu'ils remettent en cause leur programme.

J'en ai terminé Monsieur le Maire et j'aurais une petite communication à faire juste après les votes des trois délibérations.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 9 – Convention de mise à disposition d'un chien au sein du service de la Police Municipale de la ville de Wattrelos

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 10 – Délégation de service public – Gestion de la fourrière animale communale

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 11 – Délégation de service public – Gestion de la fourrière automobile communale – Avenant N° 3 au contrat avec Roubaix Dépannage

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Monsieur GADAUT vous voulez faire un petit point d'information.

Monsieur GADAUT

Au dernier Conseil Municipal, j'avais eu la question sur la police municipale au niveau des PV contraventions donc j'ai demandé une situation depuis ce début d'année jusqu'au 25 juin 2021 et une comparaison par rapport à 2020, par rapport aux chiffres annuels.

Sur les PV d'arrêt ou de stationnement qui ne sont pas corrects, nous avons mis 510 PV en 2020, nous sommes à 625 donc, en 6 mois, on a dépassé le résultat de 2020.

Au niveau des nuisances, avec la brigade environnement, nous sommes à 45 PV et 18 rapports, comme c'étaient des délits, transmis au Procureur.

Sur les non présentations d'assurance ou de pièces justificatives de conduite de véhicules, nous sommes à 293 PV au 25 juin pour 236 sur l'année complète de l'année dernière et 34 délits.

Sur les fausses plaques, rodéos nous sommes à 25 PV, 38 délits et 3 motos cross saisies et mises en fourrière pour partir à la casse.

Sur les PV excès de vitesse, nous en avons 139 l'année dernière, nous en sommes à 98 au mois de juin dont 1 délit de survitesses.

Egalement pour votre information, nous avons fait, depuis le début de l'année, 165 contrôles de vitesse et suite au dernier conseil, la mise en place de la vidéo verbalisation sur les mois d'avril, mai et juin, nous sommes à 75 contraventions par vidéo verbalisation.

Ce qui fait qu'au 25 juin de cette année nous sommes à peu près à 96 % de l'activité totale de 2020.

Monsieur le Maire

Merci pour ces chiffres précis qui seront intégrés au procès-verbal de ce conseil.

Rapport n°12 : Monsieur MEKKI

Rapporteur : Monsieur Tarik MEKKI

RAPPORT N° 12 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC AVEC ACTI'JEUNES

En l'espèce pour la période 2017/2020, la commune avait confié par le biais d'une convention d'objectifs à l'association Acti'Jeunes la mise en œuvre de sa politique jeunesse dans le respect des orientations.

L'évaluation prévue par les articles 9 et 10 de cette convention a été effectuée par un organisme extérieur. Cette évaluation s'est révélée favorable, les orientations et objectifs fixés par la commune de Wattrelos ont été respectés avec un niveau élevé de qualité, de sécurité, en garantissant l'égalité de traitement, l'accès universel et les droits des usagers.

Il convient d'évoquer l'esprit du texte suite à l'état des lieux et l'analyse menée par le cabinet externe KELJE production qui ont servi d'appui à la réactualisation proposée. Le texte proposait donc un consensus, le texte a, donc, été présenté en commission d'Education, Jeunesse et Sports. Dans sa nouvelle version, le projet de convention soumis au conseil définit un cadre qui renforcera le suivi de l'exécution avec la précision des attendus, avec la spécification des cinq orientations municipales en matière de jeunesse.

Pour être un peu plus précis au niveau des cinq orientations, il y a :

- La promotion de l'éducation populaire, au sens de Jean Macé, avec des actions socio-éducatives et socio-culturelles,
- Le développement de la citoyenneté, de l'autonomie et de la mobilité quand on sait que Wattrelos est au carrefour de l'Europe,
- L'encouragement de la mixité, dans tous les sens du terme, pour favoriser le mieux vivre ensemble,
- Des actions pour la prévention globale donc quand on voit un peu les mœurs aujourd'hui en pleine crise sanitaire avec le COVID 19, également le sujet du protoxyde d'azote où Wattrelos a été une des premières villes, grâce au combat mené par Monsieur le Maire, également de notre Députée, donc une des premières villes à avoir pris un arrêté en ce sens
- Et, enfin, la synergie des acteurs de jeunesse pour arriver à un effet global.

Il y aura également une déclinaison en trois axes stratégiques à développer par l'association Acti'Jeunes, on parle de :

- L'accompagnement de la jeunesse dans son développement,
- Reconnaître, valoriser et soutenir la jeunesse,
- Favoriser les liens et l'inclusion sociale.

Pour ce qui est de la méthodologie, outre le comité de suivi annuel, comité de pilotage, la nouvelle rédaction instaure un comité de suivi mensuel dit comité technique, pour rapprocher les séquences de coordination. C'est donc descendant : sous l'égide du comité de pilotage, le comité technique fixera chaque année les indicateurs de mesure quantitatifs et qualitatifs pour les actions prévues dans le projet pédagogique global annuel de l'association.

Ces données permettront de suivre la pertinence et l'efficacité de chaque action au regard des orientations de la commune. Pour résumer, nous serons plus précis sur les orientations, nous renforçons la méthodologie de contrôle.

Par la présente délibération nous proposons au conseil municipal :

- D'accorder à l'association Acti'jeunes le droit spécial pour 2 ans ½ pour les obligations de service public concernant la politique jeunesse reconnue SIEG, Service d'Intérêt Economique Général,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs et d'obligations de service public en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- D'inscrire chaque année au budget de la ville les crédits nécessaires pour la couverture des obligations de l'association Acti'jeunes.

Monsieur le Maire

Bien merci, Monsieur l'Adjoint, pour cette présentation aussi synthétique que claire et très précise.

Je sais qu'il y a eu une commission Jeunesse qui a été dense là-dessus, où tout a été mis sur la table. Des discussions ont été approfondies et j'ai cru comprendre, en effet, qu'il y avait consensus sur la prolongation de cette mission et dans le nouveau cadre de la méthodologie que vous venez de décrire et qui me paraît tout à fait pertinent.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 12 – Convention d'objectifs et d'obligations de service public avec Acti'Jeunes

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 13 à 15 : Madame REIFFERS

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

RAPPORT N° 13 – DENOMINATION D'UNE VOIRIE

Sur les emprises des secteurs BASANOS et Saint Liévin, le nouveau quartier de l'Hippodrome va accueillir de nombreux programmes d'habitat et d'activités économiques nécessitant la création de nouvelles voies de desserte.

L'objectif est de dénommer les voies de cet ensemble d'immeubles du nom de personnalités à l'honorabilité reconnue, et dont les valeurs morales et l'engagement ont fait honneur à la République. Ainsi 4 voies ont déjà été dénommées : rue du Colonel Arnaud BELTRAME, rue Simone VEIL, rue de l'Abbé Pierre et allée Félix EBOUE.

Aujourd'hui, une nouvelle voie est à dénommer suite aux derniers permis de construire déposés. Il est proposé de baptiser ce tronçon : allée Gisèle HALIMI.

Cette dernière, avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne, a défendu la cause des femmes notamment par son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal.

L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette dénomination.

RAPPORT N° 14 – ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT D'UN ESPACE VERT COMMUNAL SQUARE RAOUL DUFY

Dans le cadre de la restructuration du quartier des Villas retenu par l'ANRU, l'espace vert situé square Raoul DUFY appartenant à la Ville devra être cédé à différents opérateurs pour construction de nouveaux logements et aménagement de voirie.

Ce parc est une dépendance du domaine public communal, il est donc nécessaire, préalablement à tout projet de cession, de constater dans un premier temps la désaffectation matérielle conditionnant la sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité à usage direct du public, et dans un second temps de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Aussi, il convient de procéder au déclassement du domaine public de cet espace vert par le biais d'une procédure d'enquête publique.

La prescription et les modalités de mise en œuvre de cette enquête publique seront définies par un arrêté municipal.

RAPPORT N° 15 – PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le 18 décembre 2020, le conseil de la MEL a décidé d'engager la modification du PLU2 et des 10 PLU des nouvelles communes ayant intégré la MEL ces dernières années.

De fait, les conseils municipaux des 95 communes formant la nouvelle aire métropolitaine sont amenés à délibérer avant que le projet de modification ne soit soumis à enquête publique unique en septembre 2021.

Cette procédure de modification permet :

- des ajustements et corrections liés au Règlement Général du PLU2,
- des ajustements afin de répondre aux besoins urgents des communes dans la réalisation de certains de leurs projets.

Pour Wattlelos, les modifications retenues sont au total de 6 et ont été présentées lors de la commission de Développement Durable, de l'Urbanisme et des Travaux. Je souhaite, néanmoins, ce soir mettre l'accent sur la deuxième modification qui permet la protection et la préservation de 8 jardins ouvriers existants. Cette modification instaure un périmètre spécifique dédié aux « Jardins Familiaux ».

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, ce projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Monsieur le Maire

Merci Madame, vous avez, sans doute, des délibérations parmi les plus importantes que nous présentons ce soir.

Je ne veux pas minimiser, évidemment, le compte administratif, ni d'autres, mais celle qui porte la dénomination de la voie Gisèle HALIMI est, évidemment, une délibération qui a une forte portée symbolique.

Depuis maintenant quelques années, nous faisons un travail important pour dénommer de noms de femmes des rues qui ont été trop masculines dans le passé et, je crois, que c'est une revendication tout à fait légitime et, je devrais dire, elle devrait même être naturelle.

C'est vrai qu'avec Martha DESRUMAUX, Maria BLONDEAU, Gisèle HALIMI, Simone VEIL, nous avons fait des gestes, me semble-t-il, importants, politiquement au sens noble du terme, à l'égard de femmes qui ont mis du temps à être reconnues, pour un certain nombre d'entre elles, et qui méritent que la Nation leur porte reconnaissance et que la Ville de Wattlelos donc leur porte reconnaissance.

Pour la deuxième délibération, celle que vous citez sur le PLU bien sûr, il y a une disposition technique dans cette validation des PLU puisque nous avons maintenant plus de communes dans la MEL et donc il faut adopter et faire converger les plans locaux d'urbanisme de chacune de ces communes avec celui de la MEL.

Il y a aussi quelques petites corrections et, vous l'avez dit, sur Wattlelos, 6 en particulier qui ont été retenues grâce à nos conseillers métropolitains qui ont siégé à la MEL. Je peux vous assurer que ce n'était pas gagné d'avance parce qu'il fallait vraiment s'accrocher et je suis très fier qu'avec, justement, ces élus métropolitains, nous ayons pu faire valider la préservation des périmètres de 8 plus grands jardins familiaux sur notre territoire.

Jardins familiaux qu'on dénomme plus communément « jardins ouvriers » dont nous savons tous à la fois qu'ils participent à notre mode de vie local, qu'ils participent aussi à un équilibre de vie de bon nombre de familles wattreloisiennes. Et j'étais souvent démuni dans le passé lorsque des prédateurs voulaient se manifester pour expulser ces jardins familiaux pour réaliser des plus-values foncières sur la revente de ces terrains. On a mis en œuvre un certain nombre de dispositifs mais nous étions en faiblesse.

Avec cette modification du PLU, nous ne serons plus en faiblesse et nous proclamons haut et fort que les jardins familiaux à Wattrelos nous voulons, non seulement les préserver, mais les défendre face aux prédateurs qui pourraient se manifester. Ici, le jardin familial sera défendu !

Voilà le jardin ouvrier n'est pas un vilain mot, c'est quelque chose auquel nous croyons et que nous défendrons !

Voilà ce que je voulais dire pour apporter du poids à cette délibération qui derrière un caractère extrêmement technique, urbanistique, modifie aussi des conditions de vie de tous les jours.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 13 – Dénomination d'une voirie
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 14 – Enquête publique – Déclassement d'un espace vert communal square Raoul Dufy
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 15 – Projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 16 : Madame LEBLANC

Rapporteuse : Madame Martine LEBLANC

RAPPORT N° 16 – PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ACCES AUX DONNEES ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre de ses compétences Habitat et Politique de la Ville, la MEL coordonne des dispositifs visant à renforcer la mixité sociale en agissant de manière combinée sur les attributions dans le parc locatif social et sur l'offre de logement.

La MEL s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Cet outil cartographique entre tous les partenaires devrait être un outil d'aide à la décision pour les commissions d'attribution.

Il y a donc nécessité d'une convention pour engager les signataires, convention qui est annexée à cette délibération et à noter que cette délibération a été discutée en Commission de Développement Durable, de l'Urbanisme et des Travaux et que toutes réponses ont été données aux questions.

Pour terminer, les usages du portail sont à disposition des Communes membres, des organismes de logement social et autres organismes partenaires afin de :

- réaliser un diagnostic partagé,
- accompagner les acteurs du logement à piloter les orientations en matière d'attributions définies par les conventions intercommunales d'attribution ou d'équilibre territorial (CIA ou CIET),
- éclairer, préparer et aider à la décision grâce à une analyse qualitative et partenariale des résidences,
- contribuer à l'objectif plus général de favoriser des partenariats autour des attributions et de la programmation de logements sociaux,
- définir les politiques habitats et la mise en œuvre du PLH3.

Monsieur le Maire

Merci Madame, pour toutes ces précisions.

Cette convention et cette démarche n'ont d'intérêt que pour autant que tous les bailleurs y participent, évidemment, et je souhaite qu'il en soit ainsi, en tout cas, j'espère qu'il en sera ainsi. Nous ne pouvons évidemment qu'être intéressés à ce travail collectif. J'espère qu'il en sera ainsi de tout le monde.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 16 – Portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux – Convention relative aux modalités d'accès aux données entre la ville de Watrelos et la Métropole Européenne de Lille

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n°17 : Monsieur CHARLES

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES

RAPPORT N° 17 – DISPOSITIF PASS-CULTURE

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture à destination des jeunes de 18 ans. Il se présente sous la forme d'une application mobile géo localisée gratuite, pour découvrir et réserver les diverses propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Ce dispositif a une durée d'utilisation de 2 ans. Il est doté d'un crédit de 300€.

La commune souhaite saisir cette opportunité pour encourager les jeunes à développer leur attrait et à diversifier leurs expériences artistiques. Pour ce faire, il convient d'intégrer la programmation culturelle et artistique sur l'application.

Le remboursement des transactions effectuées est assuré par la SAS Pass Culture (Société par Actions Simplifiée).

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre du dispositif Pass Culture,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des services municipaux à l'application Pass Culture,
- D'autoriser l'encaissement des versements issus du dispositif Pass Culture sur le Budget Communal.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 17 – Dispositif Pass-Culture
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 18 à 20 : Madame LESTIENNE

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

Trois délibérations pour permettre à Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions dans le cadre des fonds de concours.

RAPPORT N° 18 – CREATION D'UN ESPACE CULTUREL – CENTRE-VILLE – EQUIPEMENTS SCENIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Ce premier dossier concerne les équipements scéniques de l'Espace Culturel, rue Gustave Delory, 1,4 million d'euros HT.

RAPPORT N° 19 – TRAVAUX DE RENOVATION DES CHAUFFERIES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le deuxième dossier concerne le programme pluriannuel de rénovation des chaufferies. En 2021, ce programme concerne 3 chaufferies pour un montant de 102 000 € HT.

RAPPORT N° 20 – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE – ECOLE FERDINAND BUISSON – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Le troisième dossier pour la rénovation thermique de l'école Ferdinand BUISSON pour un montant de 100 700 € HT.

Monsieur le Maire

Voilà qui est très synthétique, Madame, et l'ensemble de nos collègues ne peut que vous en féliciter

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 18 – Création d'un espace culturel – Centre-Ville – Equipements scéniques – Demande de subvention
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 19 – Travaux de rénovation des chaufferies – Demande de subvention
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 20 – Travaux de rénovation thermique – Ecole Ferdinand BUISSON – Délibération complémentaire
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 21 à 23 : Madame ZAIDI

Rapporteuse : Madame Sylvie ZAIDI

RAPPORT N° 21 – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES DE RESTAURATION – PARTICIPATION DES FAMILLES D'ACCUEIL

La délibération du 2 juillet 2020 fixait les tarifs pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires. Cette délibération prévoyait des participations modulées pour les publics en fonction de leur Quotient familial défini par la CAF.

De plus, dans le cadre de la simplification des procédures et de la baisse des tarifs des repas, une deuxième délibération du 2 juillet 2020 a validé la modulation du prix de cantine en fonction des mêmes tranches tarifaires liées au Quotient Familial pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Concernant les assistants familiaux, le quotient familial CAF de la famille d'accueil ne pouvant pas être retenu puisqu'il ne concerne pas les enfants placés, la délibération du 10 novembre 2017 fixait forfaitairement la participation des enfants accueillis aux activités péri et extrascolaires à la tranche médiane « C » de la grille tarifaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir à une fixation forfaitaire la participation des repas pour les familles d'accueil à la tranche C de la grille tarifaire.

RAPPORT N° 22 – ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES –MISE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION DE LA CAF

Pour être en conformité avec la CAF, la délibération du 2 juillet 2020 fixait les tarifs relatifs aux accueils de loisirs et séjours de vacances.

A ces occasions et parmi les services apportés aux usagers, la ville propose des accueils de LOISIRS MALINS (garderies) le matin et le soir encadrant les activités municipales d'été.

Comme pour les garderies périscolaires, la Caisse d'Allocations Familiales demande à la commune d'utiliser des multiples de tarification calculés sur un montant à la demi-heure pour les garderies péricentre LOISIRS MALINS.

On applique cette tarification parce que dans les centres d'été il y a une demi-heure qui se joue : les mercredis récréatifs, garderies, petites vacances, ça commence à 17h et ça finit à 18h30 et les centres d'été ça commence à 16h30 et ça finit à 18h30.

RAPPORT N° 23 – TARIFICATION DES ECOLES MUNICIPALES ET ACTIVITES DE SPORTS ET LOISIRS PAYANTES – TARIFICATION REDUITE EXCEPTIONNELLE POUR COMPENSER LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DES ACTIVITES MUNICIPALES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

Par délibération du 21 décembre 2010 définissant la tarification des écoles municipales, le conseil municipal avait prévu dans les cas de force majeure, des tarifs améliorés pour reports d'adhésion et pour la seconde fois, et dans le cadre de la crise sanitaire qui a frappé notre pays, le cas de force majeure a imposé la fermeture administrative et sanitaire des écoles municipales, mais aussi de toutes les activités municipales nécessitant une inscription annuelle.

Certaines activités ont été annulées, d'autres n'ont pu se tenir que durant quelques semaines sur l'année scolaire. D'autres activités, quant à elles, ont pu être maintenues en visio conférence (cours individuels ou collectifs de musique), ou selon les mesures sanitaires.

Afin que les usagers puissent réintégrer les activités dans des conditions favorables, des solutions alternatives au remboursement sont prévues. Il est ainsi proposé à l'Administration Municipale de définir une tarification exceptionnelle en 2021-2022 pour les activités municipales payantes.

1. Il sera proposé aux usagers ayant été inscrits pour l'année 2020-2021, particulièrement dans les écoles municipales, n'ayant pas bénéficié des prestations pendant la période de crise sanitaire, le report des cotisations pour l'année 2021-2022 pour une activité équivalente, sous forme de gratuité,

2. Pour les usagers ayant été inscrits pour l'année 2020-2021, n'ayant bénéficié qu'en partie des prestations pendant la période de crise sanitaire, un tarif annuel réduit d'un tiers ou de deux tiers de son montant habituel, en fonction des activités ayant été assurées. Cela concerne les enfants pratiquant uniquement la danse (éveil, initiation, danse classique, modern'jazz, contemporaine) et les écoles municipales de sports,

3. Pour les activités dont l'inscription annuelle est appliquée de date à date et n'ayant pas été ouverte en 2020-2021 (Boîte à Musiques), l'abonnement sera prolongé d'une année,

4. Les activités extra-scolaires des vacances de printemps 2021 seront remboursées par mandat administratif,

5. Pour les activités périscolaires facturées et réglées mais non réalisées, les usagers bénéficieront d'un avoir porté aux « Comptes familles ».

La bibliothèque, les cours de musique au conservatoire ayant été proposés et assurés de façon présenteielle ou distancielle, ne sont pas concernés par ces propositions, dans la mesure où les activités ont été maintenues durant cette année.

La mesure de remboursement individuel au prorata trimestriel reste une procédure possible si l'usager le souhaite, notamment s'il ne se réinscrit pas l'an prochain.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'appliquer ces mesures exceptionnelles.

Monsieur le Maire

Merci, Madame. Il n'aura échappé à personne que la délibération que vient de présenter Madame ZAIDI n'est pas que liée aux seules activités périscolaires, puisqu'elle concerne les sports, elle concerne aussi la culture, mais que s'agissant d'activités qui sont en dehors du temps scolaire, qu'il s'agisse du sport ou de la culture, évidemment, Madame ZAIDI était toute prédestinée à la présenter. Ses collègues s'y associent bien entendu puisque c'est une délibération proposée par notre majorité municipale.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Monsieur SOYEZ

Nous sommes contre la 21.

Monsieur le Maire

Je pense qu'on ne va pas reprendre ce débat, ça a déjà été évoqué, nous sommes en désaccord avec vous, je pense que vous faites des confusions terribles, mais peu importe, c'est votre responsabilité.

Rapport n° 21 – Activités périscolaires de restauration – Participation des familles d'accueil

POUR : 40 VOIX

CONTRE : 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 22 – Activités péri et extrascolaires – Participation des familles – Mise en conformité avec la réglementation de la CAF

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 23 – Tarification des écoles municipales et activités de sports et loisirs payantes – Tarification réduite exceptionnelle pour compenser la fermeture administrative des activités municipales dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport 24 : Monsieur DUMOULIN

Rapporteur : Madame Jean-Philippe DUMOULIN

RAPPORT N° 24 - SALLE DE SPORTS JEAN ZAY – RENOVATION – DELIBERATION MODIFICATIVE

Pour rappel, par délibération du 20 mars 2021, la Commune a approuvé des travaux de rénovation de la salle de sports Jean Zay pour un montant estimé à 440 000 € HT, opération pour laquelle la Ville a obtenu un financement de 175 600€ par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2020.

Celle-ci prévoyait également une sollicitation auprès de la Métropole Européenne de Lille d'un montant de 106 000€. Or, suite aux différents échanges avec les services instructeurs, il apparaît que les modalités de calcul du fonds aient évolué favorablement pour les communes.

De ce fait, il convient de modifier la délibération du 20 mars 2021 pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours dédié aux équipements sportifs au maximum des possibilités ouvertes par ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUMOULIN. Il s'agit d'une recherche de subvention supplémentaire dont nous avons déjà la quasi-certitude qu'elle sera entendue.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 24 - Salle de sports Jean Zay – Rénovation – Délibération modificative

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 25 et 26 : Monsieur DELFOSSE

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

RAPPORT N° 25 – CONCLUSION D'AVENANT A LA CHARTE AVEC L'ASSOCIATION COW HANDBALL ET L'OMS

RAPPORT N° 26 – CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Je vais rassembler les délibérations 25 et 26 qui correspondent à des subventions pour le sport.

Le Budget Primitif 2021 prévoit l'attribution d'une subvention de 29 360€ à l'association COW Handball. Ce montant total inclut une subvention de fonctionnement (22 860€) et la valorisation de la mise à disposition partielle d'un éducateur sportif municipal (6 500€).

Puis pour l'avenant à la convention avec l'Office Municipal des Sports, le Budget Primitif 2021 prévoit l'attribution d'une subvention de 37 600€ à l'OMS. Ce montant total inclut la contribution pour le remboursement des licences 2021/2022 aux jeunes wattreloisiers (36 300€) ainsi qu'une subvention de fonctionnement de l'OMS à hauteur de 1 300 €.

La loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès que le montant d'une subvention est supérieur à 23 000 €.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions pour permettre les versements des subventions aux associations.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 25 – Conclusion d'avenant à la charte avec l'Association Cow Handball et l'OMS

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 26 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal des Sports

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport 27 : Monsieur DE MATOS

Rapporteur : Monsieur Steeve DE MATOS

RAPPORT N° 27 – AFFILIATION AU C.R.C.E.S.U.

Par délibération n° 118 du 17 octobre 2008, le Conseil Municipal a validé l'affiliation au C.R.C.E.S.U. pour autoriser le paiement par le C.E.S.U. de services municipaux comme les garderies périscolaires et permettre le remboursement par le Centre dédié.

Afin de conserver cette pratique, il est nécessaire d'établir une affiliation spécifique, pour le secteur Petite Enfance.

Il est important de préciser que la part des paiements par chèques C.E.S.U. représente en 2020, 9,08 % des règlements toutes structures confondues.

Aussi, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'affiliation au C.R.C.E.S.U. pour l'accueil des enfants dans les structures collectives « Petite Enfance » suivantes :

- ⇒ Multi-accueil du CENTRE
- ⇒ Multi-accueil du SAPIN VERT
- ⇒ Multi-accueil « LES LIONCEAUX »
- ⇒ Crèche familiale « CALINO »

- De valider l'ensemble des conditions juridiques et financières de remboursement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'affiliation et tout acte en découlant.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Au gré des délibérations, je me dis qu'est-ce que je vais signer dans les semaines et mois qui viennent avec tout ce que vous m'avez donné comme autorisations de signature !

Bon ceci dit, derrière une délibération, un peu anodine il faut bien le reconnaître et des sigles un peu abscons, il y a quand même une vraie modernisation, une vraie simplification de la vie quotidienne pour les familles.

J'espère que le pourcentage de prestations payées justement par le C.E.S.U. augmentera, et ça va dans le bon sens, et en même temps pour la clarification des droits des familles aussi au regard, notamment, des droits de l'administration fiscale, c'est tellement plus simple de recourir à cette méthode-là.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 27 – Affiliation au C.R.C.E.S.U.

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 28 : Madame CHANTRIE

Rapporteuse : Madame Annie CHANTRIE

RAPPORT N° 28 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La loi N° 2019 – 791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et l'article 1.131-1 du code de l'Education définissent l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans jusqu'à 16 ans.

La circulaire N°2012-025 du 15 février 2012 en application de l'article L.442-5 du code de l'Education définit les règles de participation des communes pour les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Elle précise l'obligation et les conditions de prise en charge, de parité des dépenses de fonctionnement entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Elle précise également que la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association que pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Depuis la loi de 2019 si la commune allouait volontairement aux classes maternelles et enfantines une participation aux écoles sous contrat, elle est désormais obligatoire.

Le calcul du forfait communal fait par référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques de la commune d'accueil doit tenir compte des ressources de la commune de résidence, ne peut être supérieur au coût d'un élève résidant sur la commune s'il avait été scolarisé en école publique. C'est ainsi que chaque année le Conseil Municipal fixe la participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement par élève watrelosien scolarisé dans les classes élémentaires et maternelles des écoles sous contrat d'association.

En application du mode de calcul soumis par arrêté préfectoral du 22 mai 2019 fixant les points à intégrer dans le forfait afin de déduire la contribution de la commune de Watrelos aux écoles privées sous contrat de l'Enfant Jésus, Lacordaire, Notre Dame de Lourdes et Notre Dame de la Mousserie, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la Ville au niveau exact de parité du coût d'un élève public en élémentaire et maternelle. Soit pour 2021 de :

⇒ 911 Euros pour les élèves des classes maternelles,

⇒ 551 Euros pour les élèves des classes élémentaires.

Le calcul étant établi à partir des données de l'année 2019.

Il est rappelé que les classes spécialisées des écoles sous contrat bénéficient d'une aide complémentaire qu'il est proposé de poursuivre à 1 200 Euros.

L'Administration Municipale compte tenu de ce qui vient d'être exposé demande au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions, d'abroger la délibération du 19 décembre 2019.

J'en ai terminé ! Merci de m'avoir écoutée !

Monsieur le Maire

Merci Chère Madame de cette présentation synthétique et, en même temps, assez juste pédagogiquement parlant si je puis dire s'agissant d'écoles.

Et parce que c'est toujours tentant de me faire porter un chapeau qui est bien plus grand que l'est la réalité, c'est parfois intéressant de retourner un peu vers le passé et de regarder les évolutions chiffrées.

Je rappelle qu'entre 2014 et 2019 enfin 2020, puisqu'en l'occurrence nous sommes aujourd'hui sur l'exercice 2020 sur la base des chiffres 2019, nous sommes passés de 717 € pour les maternelles à 911 € par enfant pour les maternelles, soit une augmentation de 27 %, et si on prend la référence de l'an 2000, date à laquelle je suis devenu Maire, où le forfait était à 343 €, l'augmentation a été de 165 % sur la période, donc :

2014 : 717 €

2015 : 715 €

2016 : 760 €

2017 : 813 €

2018 : 846 €

2019 : 911 €

Voilà, pour que les choses soient parfaitement claires et parfaitement transparentes sur le soutien que la ville apporte à ces écoles sous contrat. Je précise qu'il s'agit des maternelles dont le financement a priori n'était pas obligatoire pour les collectivités territoriales mais que nous faisons depuis de nombreuses années et en conscience compte tenu du fait que nous savons que dans les maternelles aussi s'apprennent les enseignements essentiels pour les jeunes watrelosiens.

Pour les élémentaires nous étions à :

500 € en 2014

515 € en 2015

490 € en 2016

477 € en 2017

521 € en 2018

551 € en 2019 en fait 2020, sur les chiffres de 2019

Soit une augmentation de 10 % depuis 2014, 60 % depuis 2000, c'est-à-dire là encore une fois depuis que j'ai pris mes fonctions où là aussi le forfait n'était que de 343 €.

911 € pour les écoles maternelles et 551 € pour les écoles élémentaires, voilà qui clarifie un peu les chiffres qui sont en parfaite adéquation avec les modes de calcul tant de la ville que de la préfecture. Je le répète et il vaut mieux des chiffres précis que de mauvais procès.

Je tenais à faire cet ajout à votre délibération importante.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 28 – Participation financière de la ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Madame HAMMAMI-BELAID ne pouvant être à nos côtés aujourd'hui, c'est donc Monsieur Henri GADAUT qui va présenter le dernier rapport de cette assemblée, le rapport n° 29.

Rapport n° 29 : Madame HAMMAMI-BELAID

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N° 29 – SIAVIC – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Service d'Aide aux Victimes et de médiation pénale (SIAVIC 59) travaille beaucoup sur notre commune et travaille très bien depuis plusieurs années.

Ce Service d'Aide aux Victimes met en œuvre deux projets à l'échelle de la ville pour accompagner les Watrelosiens dans leur accès au droit et les victimes dans leur accompagnement et leur prise en charge psychologique.

Ces projets sont financés dans le cadre de la programmation politique de la ville du contrat de ville métropolitain et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et des Radicalités, pour la prise en charge des habitants des quartiers politiques prioritaires et l'action « accès au droit » pour l'accompagnement des habitants hors quartiers prioritaires.

Les trois subventions :

- 5 000 € de crédits spécifiques Politique de la Ville accordée au titre de l'action « Accès au droit »
- 10 000 € pour soutenir la réalisation de l'action « Accès au droit »
- 10 000 € de crédits spécifiques versés pour le déroulement de l'action « Aide aux victimes » déployée dans le cadre du programme FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et des Radicalités)

Si vous additionnez les montants des subventions soit un total de 25000 €, comme cela dépasse 23 000 €, nous devons signer une convention, c'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire

Délibération qui prouve, si besoin était, l'appui que notre municipalité apporte aux victimes dans les difficultés qu'elles ont à connaître quelle que soit la nature, d'ailleurs, des délits ou des causes de leurs difficultés.

Je précise que Monsieur Henri Gadaut ne participera pas au vote.

Sur cette dernière délibération, je suppose que nous sommes tous d'accord pour nous mobiliser pour venir en aide aux victimes.

Rapport n° 29 – SLAVIC – Conclusion d'une convention de financement

N'a pas pris part au vote : Monsieur Henri GADAUT (+ procuration Mme Basma HAMMAMI-BELAID)

POUR : 41 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous souhaite un bel été.

=====

La séance est levée à 19 h 55

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	PROCURATION M. BAERT
Michèle COUELLE	
Henri GADAUT	
Tarik MEKKI	
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	
Martine LEBLANC	
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	
Azedine TALEB-AHMED	
Sylvie ZAIDI	
J.Philippe DUMOULIN	
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	PROCURATION M. TALEB AHMED

Steeve DE MATOS	
Benjamin CAILLIERET	
Annie CHANTRIE	
Emeline BOITTE	
Pascal LUCAS	
Basma HAMMAMI-BELAID	PROCURATION M. GADAUT
Rabah DAHMANI	
Béatrice DUJARDIN	
Lauren LEMOINE	
Paméla GUILBERT	PROCURATION Mme COQUELLE
Steven MARROUKI	
Catherine OSSON	PROCURATION Mme DE SMEDT
Océane LEVEQUE	PROCURATION Mme LEMOINE
Lina DJAFER-CHERIF	PROCURATION Mme LEBLANC
Veysal KIRAZ	
Laura DELPLANQUE	

Brice WETE-MATOUBA	PROCURATION M. CHARLES
Michel DEBAETS	
Christophe RICCI	PROCURATION M. CROIGNY
Marjorie DELRUE	
Denis CROIGNY	
Sophie FELIX	PROCURATION Mme DELRUE
Messaoud CHAYANI	
J.François SOYEZ	
Abdel DENFER	
Marjory FARACI	
Axelle DELANNOY	